

Ville de Monthey
Urbanisme, Bâtiments & Constructions
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1
T. 024 475 76 02 / F. 024 475 76 49
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :
Bulletin officiel No 42 du 21.10.2016
Piliers du 21.10.2016
au 21.11.2016

Monthey, le 18 octobre 2016

N/réf. ECO/gp

MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérant : Gay Pasetti SA, Rte de Choëx 76, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 5544, folio 27, au lieu-dit « Outrevière », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de M. Fabien Donnet; coordonnées : 2'561'830/1'121'765; dossier déposé le 6 octobre 2016.
Objet : construction d'un chalet et d'un couvert à voitures.
Remarque : le couvert à voitures nécessite une dérogation de distance à la limite.
- Requérant : M. David Raboud, Rte de Champ Rarin 14, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 4212, folio 39, au lieu-dit « Champ Rarin », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'075/1'121'275; dossier déposé le 11 octobre 2016.
Objet : fermeture d'un balcon existant en parois vitrées.
- Requérant : M. Gennaro Fucile, Av. du Simplon 26c, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 5247, folio 38, au lieu-dit « Chez Pratey », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'100/1'120'990; dossier déposé le 13 octobre 2016.
Objet : installation d'un conduit de fumée.
- Requérants : Mme et M. Florence et Sébastien Contesse, Rte Chez Bora 24, 1871 Choëx.
Situation : parcelle No 6025, folio 38, au lieu-dit « Sur la Lapia », située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'494/1'121'011; dossier déposé le 14 octobre 2016.
Objet : implantation d'un garage préfabriqué en béton armé.
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distances aux limites.

5. Requérant : M. Michael Giglio, représenté par le bureau TOPS-Z Architectures & Constructions Sàrl, Av. de la Gare 55, 1880 Bex.
Situation : parcelle No 6071, folio 37, au lieu-dit « Combasse », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété du requérant; coordonnées : 2'562'820/1'121'460; dossier déposé le 17 octobre 2016.
Objet : construction d'une villa individuelle et des aménagements extérieurs y relatifs.
Remarque : le mur de soutènement nécessite une dérogation de distance à la limite et une dérogation à sa hauteur.
6. Requérant : M. Michael Giglio, représenté par le bureau TOPS-Z Architectures & Constructions Sàrl, Av. de la Gare 55, 1880 Bex.
Situation : parcelles Nos 6070, 6071 et 6072, folio 37, au lieu-dit « Combasse », situées en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; respectivement propriété de Mme et M. Manuela et Carlo Giglio, du requérant et de M. Vincenzo Giglio; coordonnées : 2'562'820/1'121'460; dossier déposé le 17 octobre 2016.
Objet : déplacement d'un accès privé existant et réalisation d'un mur de soutènement.
Remarque : le mur de soutènement nécessite une dérogation à sa hauteur.
7. Requérants : Mme et M. Karine et Yvano Bressan, Rte de la Cretta 3, 1870 Monthey.
Situation : parcelle No 4826, folio 24, au lieu-dit « Cheneau », située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'070/1'122'115; dossier déposé le 17 octobre 2016.
Objet : changement d'affectation de locaux en sous-sol, création d'une chambre, modification partielle de façades, construction d'un couvert à voitures, changement du chauffage par une PAC extérieure et pose de panneaux solaires photovoltaïques.
Remarque : le couvert à voitures nécessite une dérogation de distances à la limite, une dérogation à l'alignement et une dérogation de distance entre bâtiments.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 21 novembre 2016 à 18.00 heures